

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005
SEPTIÈME ANNÉE N° 657 DU 19 SEPTEMBRE 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Le poisson a confiance en l'eau, et c'est dans l'eau qu'il est cuisiné ».

PROVERBE SÉNÉGALAIS

Suivez Nous sur }
facebook

LA SÉCURITÉ

EN

QUESTION

OUVERTURE

DE LA

67^e SESSION

DE L' ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE

DE L' ONU

À LA UNE

OUVERTURE DE LA 67^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L' ONU

La 67^{ème} session de l'Onu s'ouvre sous le signe du règlement pacifique des conflits. Le président de la 67^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies dont les travaux ont débuté ce mardi à New York, a fait part de son intention de lancer un nombre d'initiatives pour travailler avec les organisations de la société civile, arguant "qu'aucun moyen efficace n'avait été encore trouvé pour faire bénéficier à l'ONU des instituts ou groupes de réflexion qui existent dans le monde". L'ancien ministre des affaires étrangères de la Serbie, Vuk Jeremić, a également affirmé son attachement au renforcement du rôle, de l'autorité, de l'efficacité et de l'efficience de l'organe "le plus représentatif du système onusien". « Revitaliser la plus universelle des institutions multilatérales, c'est renouveler notre foi non seulement dans les programmes et buts de l'ONU, mais également en nous mêmes », a-t-il dit, affirmant aussi qu'il compte resserrer les liens avec les autres principaux organes des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, mais aussi les fonds, programmes et institutions. Rappelant qu'il avait choisi de placer sa Présidence sous le thème de « l'ajustement ou le règlement des différends ou des situations internationaux par des moyens pacifiques », il a fait observer que le niveau élevé de « volatilité géopolitique » actuel perdurerait sans doute pendant longtemps encore, compliquant la tâche des États Membres. En dépit de ses imperfections, a-t-il indiqué, l'Onu demeure essentielle pour répondre aux besoins croissants de l'humanité. " On ne peut tout simplement pas concevoir un monde où la paix et la dignité pourraient s'épanouir sans les Nations Unies" selon l'ancien ministre serbe des affaires étrangères. Présent à la cérémonie d'ouverture, le secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon a souligné que cette session débutait sur un « sentiment printanier ». « Il y a de nouvelles personnes et des nouveaux défis à relever et de nouveaux chemins à emprunter pour la conduite de nos affaires », a-t-il dit. M. Ban a énuméré les prochains rendez-vous immanquables de l'Assemblée, à commencer par, la semaine prochaine, les réunions de haut niveau sur des thèmes aussi importants que l'énergie, la santé maternelle, l'éducation et la nutrition, les défis de la paix et de la sécurité, notamment au Sahel et en Syrie, ainsi que l'état de droit. Préoccupé par le climat d'intolérance et de profond malaise observé récemment dans le monde, le Secrétaire général a jugé qu'en cette date-anniversaire de la mort de son prédécesseur, Dag

Hammarskjöld, « modèle de sagesse », « le moment est venu d'entendre les voix modérées qui appellent au calme, au respect mutuel et à la compréhension des valeurs et des croyances des uns et des autres. »

L'Assemblée générale est le principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. Composée des représentants des 193 États Membres de l'Organisation, elle offre un forum multilatéral de discussion unique sur tout l'éventail des questions internationales abordées dans la Charte. L'Assemblée tient chaque année une session ordinaire intensive de septembre à décembre, qui peut au besoin se prolonger au-delà de cette période.

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LES AUTORITÉS COLONIALES PUBLIENT LES CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ EN 2011

Selon l'administration française, les données sur la sécurité sont les suivantes :

Une délinquance en baisse

Si la Guadeloupe reste une île particulièrement violente, la délinquance globale et la délinquance de proximité ont conjointement baissé en un an. Les atteintes aux biens sont en baisse (-2,6%) tandis que les atteintes aux personnes sont en hausse (2,4%).

Moins d'homicides en 2012

Si le sentiment d'insécurité est élevé au regard de certains faits particulièrement violents, le nombre d'homicides a baissé cette année (24 contre 27 à la même époque l'année dernière). Le nombre de tentatives d'homicides est également en baisse.

Quelques chiffres...

4,1% C'est la baisse de la délinquance générale enregistrée sur les douze derniers mois.

40,9% C'est le taux d'élucidation des faits de délinquance générale.

1 840 C'est le nombre de gardes à vue sur l'année écoulée.

Des accidents de la route qui restent élevés

Qu'ils soient liés à la vitesse, à l'alcool ou à la consommation de stupéfiants, les accidents de la route continuent de faire trop de victimes (46 tués au 12/09/2012). Malgré le renforcement des opérations de prévention d'une part, de répression d'autre part, les comportements à risque sont encore trop fréquents parmi les conducteurs.

Des forces de l'ordre sollicitées

Répondant à la progression des atteintes aux biens, l'activité des forces de l'ordre a nettement progressé sur le premier semestre 2012 (+16,29%). Leur activité a permis une augmentation des infractions relevées par l'action des services (les IRAS), avec une hausse de 23% en un an. De ce point de vue, la Guadeloupe est d'ailleurs la collectivité qui obtient les meilleurs résultats Outre-mer.

Dans le même temps au conseil des ministres français La garde des sceaux, ministre de la justice, a présenté une communication relative à la fin des instructions individuelles et à la lutte contre la récidive. Une circulaire définissant les axes de la nouvelle politique pénale du Gouvernement sera diffusée aujourd'hui. La garde des sceaux conduira la politique pénale du Gouvernement en adressant aux procureurs généraux et procureurs de la République des instructions à caractère impersonnel et général, portant notamment sur des domaines de poursuites particuliers ou des situations locales qui le justifient. Conformément aux engagements du Président de la République, la garde des sceaux, ministre de la justice, s'est abstenue volontairement de toute instruction individuelle depuis sa prise de fonction le 17 mai 2012. La circulaire établit clairement cette nouvelle pratique concernant les relations entre le garde des sceaux et les représentants du ministère public. La circulaire fonde la nouvelle politique pénale du Gouvernement sur sept principes directeurs qui doivent être pris en compte à toutes les étapes du procès pénal : individualisation des décisions, action judiciaire en temps utile, attention portée aux victimes d'infractions, respect des droits de la défense, direction effective des officiers de police judiciaire, recours à l'incarcération lorsque toute autre

sanction est inadéquate, spécialisation de la justice des mineurs. Cette politique est fondée sur la triple exigence de fermeté, d'efficacité dans la lutte contre la délinquance et de respect des droits fondamentaux. L'action publique conduite par les parquets devra se conformer à ces principes et chaque réponse pénale devra être adaptée au contexte et à la gravité des faits reprochés et à la personnalité de la personne mise en cause. La lutte contre la récidive constitue une priorité de l'action du Gouvernement. Les parquets devront s'assurer que les sorties de prison sont encadrées par des mesures de suivi appropriées et que la continuité de ce suivi est garantie. Tout manquement aux obligations de suivi fera l'objet d'un signalement immédiat à l'autorité judiciaire. L'accueil et l'accompagnement des victimes seront renforcés par la création d'un bureau d'aide aux victimes dans chaque tribunal de grande instance. La garde des sceaux, ministre de la justice, attend un engagement déterminé dans la mise en œuvre de ces orientations de la part des magistrats du parquet, des officiers de police judiciaire placés sous leur autorité et des personnels de justice en charge des personnes placées sous main de justice.

GUY CADOCE NOUS A QUITTÉ

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse la mort de Guy Cadoce, ancien dirigeant du Parti Communiste de Guadeloupe qui s'en est allé hier. Homme politique actif et engagé, notamment en sa qualité d'ancien maire-adjoint de Sainte-Anne, il était également reconnu pour son engagement professionnel dans l'enseignement et dans le monde sportif en tant que dirigeant à la Juventus et au VCS. La rédaction et la CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE adressent à son épouse et sa famille ses sincères condoléances.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SCIENCES

POINT DE VUE : LE DROIT DU TRAVAIL FACE À L'ÉQUILIBRE DE LA PÉNURIE

Par Alain-Christian Monkam, Avocat.

J'étais ce week-end à Oxford où j'ai assisté à la conférence annuelle de l'Industrial Law Society, qui est une des principales associations des employment solicitors britanniques. La conférence s'est terminée par une lecture magistrale de Simon Deakin, professeur de droit à l'université de Cambridge et "pape" du droit social en Grande-Bretagne.

Entre autres, Simon Deakin a expliqué qu'il est de l'essence même des économies capitalistes occidentales de s'accommoder d'un chômage de masse. En effet, l'existence d'un important nombre de chômeurs permet aux employeurs de "tenir" les salariés à l'intérieur de l'entreprise : pression sur les salaires, pression sur les heures de travail, pression sur la cadence de travail etc...

Simon Deakin a cité l'économiste Michal Kalecki qui écrivait déjà en 1943 que "le plein emploi priverait en réalité le licenciement de tout effet en tant que mesure disciplinaire".

Cette théorie va plus loin encore en expliquant que lorsque le plein-emploi existe, il s'agit alors d'emplois peu qualifiés et très peu rémunérateurs.

J'ai rebaptisé cette théorie "l'équilibre de la pénurie", ce qui signifie que ces temps difficiles de chômage massif que nous pensons (espérons) être temporaires et exceptionnels sont en fait le fonctionnement normal de notre économie. La pénurie d'offre d'emplois permet aux entreprises de produire de la richesse par une gestion optimale de la masse salariale, et ainsi, au système capitaliste de se perpétuer indéfiniment.

La démonstration est aisément réalisée : l'évolution du chômage en France n'a cessé d'augmenter depuis 1974, partant de 400.000 sans-emplois à plus de 3 millions aujourd'hui. Pourtant, la richesse intérieure brute française n'a cessé d'augmenter pendant la même période.

Pendant les années 50 et 60, la France a connu une période de prospérité mais si nous poussons notre analyse plus loin dans le temps, nous constaterons que d'une manière ou d'une autre, le chômage est une constante des économies occidentales (entrecoupé d'épisodes de conflits entre nations). Quant aux temps de l'Ancien Régime, le chômage n'était bien entendu pas mesuré mais il s'agissait d'une économie d'exploitation de la majorité au profit d'une caste très minoritaire, ce qui confirme la théorie énoncée plus haut.

L'équilibre de la pénurie a une traduction concrète en droit du travail : il est peu probable que la France puisse maintenir en l'état un droit du travail aussi protecteur et créateur de droits.

Afin que les entreprises puissent (re)gagner des gains de compétitivité, les salariés français risquent de perdre leurs droits et leurs acquis qui coûtent les plus chers aux entreprises. Il suffit d'ouvrir le Code du travail pour les énumérer un par un. Ce vent froid de déréglementation du droit du travail souffle déjà en Europe où la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, le Royaume-Uni reviennent plus ou moins brutalement sur les droits que les salariés avaient acquis. La question qui se pose est la suivante : la France acceptera-t-elle de procéder aux adaptations nécessaires de son droit du travail ? Si la France s'y refuse, je crains que la réalité ne s'impose à elle un jour sans ménagement...avec les graves conséquences sociales y-afférentes.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA CHINE ET LES RÉOLUTIONS DE L'ONU

Le mandat des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies ne doivent pas être délibérément interprété, a indiqué mercredi le représentant permanent chinois auprès de l'ONU, Li Baodong, après qu'il s'est abstenu de voter sur un projet de résolution sur la protection des enfants dans les conflits armés. Le Conseil de sécurité a adopté cette résolution avec 11 voix pour et quatre abstentions, à savoir la Chine, la Russie, le Pakistan et l'Azerbaïdjan. S'adressant aux membres du Conseil après le vote, M. Li a déclaré que le projet de résolution ne répond pas aux préoccupations raisonnables des membres du Conseil et qu'il est donc hâtif de voter sans consultations adéquates. "Il est difficile pour la Chine de soutenir ce projet de résolution sur lequel les membres du Conseil a de sérieuses divergences", a-t-il affirmé. La résolution "condamne fermement" toutes les violations du droit international concernant le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, ainsi que les tueries, les enlèvements, les attaques contre les écoles et les hôpitaux. Conformément à la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ce dernier doit se concentrer sur la protection des enfants dans

les situations de conflits armés, a dit M. Li. "Egaliser l'incident de l'attaque terroriste au Pakistan à un conflit armé outrepassé le mandat du Conseil de sécurité", a-t-il affirmé. "Le Pakistan est sur le front de la lutte internationale contre le terrorisme et fait d'importantes contributions à la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme. La communauté internationale doit renforcer le soutien et l'aide aux efforts antiterroristes du Pakistan au lieu de créer des difficultés et des obstacles", a déclaré le représentant chinois. Raza Bashir Tarar, représentant permanent intérimaire du Pakistan, a dénoncé pour sa part "la discrimination et les doubles standards dans l'exercice de mandats différents".

AFRIQUE

LE NOUVEAU PREMIER MINISTRE ÉTHIOPIEN PRÊTE SERMENT VENDREDI

Hailemariam Desalegn, désigné pour assurer l'intérim après le décès de Meles Zenawi survenu le 20 août dernier, sera officiellement installé vendredi prochain dans sa nouvelle fonction de Premier ministre de la République Démocratique Fédérale de l'Éthiopie. Le ministre éthiopien de la Communication, Shimeles Kemal, a annoncé mercredi à Addis Abeba que le parlement tiendra vendredi une session parlementaire extraordinaire en vue de l'investiture du nouveau chef du gouvernement. M. Desalegne va poursuivre le mandat de son prédécesseur qui devrait expirer en 2015 alors que sa prestation de serment devrait se dérouler sans encombre dans la mesure où la coalition au pouvoir dispose d'une majorité parlementaire absolue (546 sur les 547 sièges). La cérémonie d'investiture fait suite à celle de Desalegn, désigné samedi dernier pour présider aux destinées de ladite coalition le Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (EPRDF) en remplacement de Meles Zenawi. Le ministre de l'Éducation, Demeke Mekonnen, qui a été élu vice-président de l'EPRDF, devrait aussi prendre fonction officiellement vendredi en tant que vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. En cas de vacance de pouvoir, le président du parti au pouvoir devient légitimement le Premier ministre de l'Éthiopie. Hailemariam Desalegn a occupé respectivement les fonctions de Premier ministre et de ministre des Affaires étrangères depuis 2010. Né le 19 juillet 1965 dans le sud de l'Éthiopie, Hailemariam est originaire de l'une des neuf régions ethniques de l'Éthiopie (SNNPR) qui compte 3 millions d'habitants et pas moins de 45 groupes ethniques autochtones. Il deviendra ainsi le premier chrétien protestant à occuper un poste de ce rang dans l'histoire de l'Éthiopie. La majorité des Éthiopiens sont des chrétiens orthodoxes. Desalegn sera également le premier chef du gouvernement éthiopien non issu de l'ethnie Tigray et de l'ethnie Amhara,

car il est membre de l'ethnie Welayta, qui domine la vie politique dans le SNNPR. Ce sera également la première fois qu'un ressortissant du SNNPR, considéré comme une zone minoritaire, est porté à la tête du pays. « Haile Mariam », signifie « le pouvoir de Sainte Marie » dans le Geez, langue liturgique utilisée par l'Eglise orthodoxe éthiopienne alors que son nom de famille Desalegn veut dire « je suis heureux » en Amharique, la langue officielle de l'Ethiopie.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

HAÏTI : EN JUILLET LES PRIX ONT AUGMENTÉ DE 5,3 % SUR UN AN

Selon l'institut haïtien de la statistique, en rythme mensuel, le niveau de l'Indice Général des Prix à la Consommation (base 100 en Août 2004) est passé de 195.9 à 196.7 au cours du mois de juillet 2012, affichant ainsi une hausse de 0.4%. En rythme annuel, une certaine accélération des prix a été observée, soit une inflation annualisée de 5.3% en juillet contre 4.9% le mois précédent. La variation mensuelle enregistrée résulte de l'évolution à la hausse de toutes les fonctions de consommation :

"Alimentation Boissons et Tabac", (0.2%)

"Habillement et Tissus, Chaussures" (1.0%), "Loyer du Logement, Énergie et Eau" (0.7%),

"Aménagement, Équipement et Entretien du Logement" (0.3%), "Santé" (0.6%),

"Transport" (0.3%),

"Loisirs, Spectacles, Enseignement et Culture" (0.5%) et

"Autres Biens et Services" (0.5%).

L'augmentation de la fonction "Alimentation, Boissons et Tabac" provient particulièrement du riz (0.5%), de la farine de blé (0.4%), du spaghetti (0.7%), du pain (0.4%), de la viande de bœuf (1.5%), du hareng saur (5.0%), du hareng sel (5.0%), de la morue (2.5%), du mirliton (3.6%), du pois vert (0.8%), du malanga (4.5%), et de la papaye (1.9%).

L'"Habillement et Tissus, Chaussures" doit surtout son inflation au comportement des produits tels : tissus (2.7%), caleçon (0.7%), robe (1.2%), jupon (0.7%), souliers et tennis (0.9%) et sandales (1.3%).

L'indice du "Loyer du Logement, Énergie et Eau" tient essentiellement sa croissance au prix du loyer du logement qui a crû de 1.7%.

La croissance de l'indice de la "Santé" est consécutive aux prix des lunettes à verres correcteurs (2.5%), des honoraires payés aux médecins (1.1%), de l'analyse de laboratoire, radiographie (0.2%) et des frais d'hospitalisation (0.3%).

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Après une ouverture hésitante, les Bourses asiatiques ont pris le chemin de la hausse ce mercredi matin, saluant l'annonce de nouvelles mesures d'assouplissement par la Banque du Japon (BoJ). A la Bourse de Tokyo, l'indice Nikkei rebondit de 1,2% en clôture, tandis que Hong Kong gagne aussi 1,2%, le Shanghai Composite grappille 0,1%, Taiwan avance de 0,6% et Séoul de 0,1%. De son côté, Sydney remonte de 0,5% et Singapour progresse de 0,2%, tandis que la Bourse de Bombay est fermée pour un jour férié. Remisant leurs inquiétudes de la veille sur les tensions sino-japonaises et la situation en Europe, les investisseurs espèrent que les nouvelles injections de liquidités annoncées par la BoJ contribueront à soutenir l'économie japonaise et mondiale. La banque a plutôt pris le marché par surprise en annonçant une hausse importante, de 10.000 Milliards de Yens (126 Mds\$), de son programme d'acquisition d'actifs, qui est ainsi porté à 55.000 Mds de Yens (700 Mds\$). Depuis début septembre, les principales banques centrales se sont mobilisées pour stimuler l'économie mondiale, qui donne de sérieux signes de faiblesse, notamment en Chine et en Europe : la Réserve fédérale américaine a ainsi annoncé le 13 septembre l'achat de 40 Mds\$ par mois d'actifs adossés à des créances immobilières, tandis que la Banque Centrale Européenne a indiqué le 6 septembre qu'elle était prête à acheter de façon illimitée des obligations d'Etat en difficulté, sous certaines conditions. Enfin, la Chine, qui souffle le chaud et le froid en matière de relance, a prévu une hausse de ses investissements dans les grands travaux d'infrastructure, et les marchés espèrent de nouvelles actions dans les prochains mois...

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a fini en légère hausse mercredi, encouragée par un bon indicateur immobilier aux Etats-Unis et par la baisse des prix du pétrole, de bon augure pour la reprise de la consommation: le Dow Jones a avancé de 0,10% et le Nasdaq de 0,15%. Selon les résultats définitifs à la clôture, le Dow Jones Industrial Average a avancé de 13,32 points à 13.577,96 points et le Nasdaq de 4,82 points à 3.182,62 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 a avancé de 0,12% (+1,73 point) à

1.461,05 points. Après une ouverture hésitante et sans entrain, la place new-yorkaise s'est hissée dans le vert à la publication des chiffres des ventes de logements anciens aux Etats-Unis qui ont bondi de 7,8% en août, selon l'Association nationale des agents immobiliers (NAR), avec 4,82 millions de transactions en rythme annualisé, contre une prévision à 4,58 millions.

EUROPE

La Bourse de Paris a terminé en hausse mercredi (+0,54%), dans un marché qui a pris peu d'initiatives mais a été encouragé par quelques indicateurs de bon augure sur l'immobilier américain. L'indice CAC 40 a pris 19,13 points à 3.531,82 points, dans un volume d'échanges peu étoffé de 3,053 milliards d'euros. La veille, il avait perdu 1,15%. Parmi les autres marchés européens, Francfort a gagné 0,59 % et Londres 0,35%. Par ailleurs, l'Eurostoxx 50 a pris 0,56%. Le marché parisien a beaucoup hésité sur la direction à suivre tout au long de la séance, avant de se hisser dans le vert en fin de séance.

CHANGE

L'euro montait légèrement mercredi face au dollar, dans un marché soutenu par un regain d'appétit pour le risque après la sortie d'un chiffre immobilier encourageant aux Etats-Unis, le yen confortant sa hausse malgré de nouvelles mesures de relance monétaire au Japon. Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,3052 dollar contre 1,3044 mardi vers 21H00 GMT. L'euro cédait du terrain face à la monnaie nippone à 102,28 yens contre 102,79 yens mardi soir. Le dollar reculait également face à la devise japonaise à 78,37 yens contre 78,80 yens mardi -- effaçant totalement ses gains après s'être hissé vers 05H30 GMT à 79,22 yens, un sommet depuis trois semaines. L'euro, qui était en léger retrait avant le début des échanges new-yorkais a eu "un léger sursaut, d'environ 20 centièmes, de 1,3020 à 1,3040 dollar" après l'annonce d'un rebond des ventes de logements anciens en août aux Etats-Unis, a noté Charles St-Arnaud, de Nomura. Vers 18H00 GMT, la livre britannique reculait face à l'euro à 80,50 pence, mais montait face au billet vert à 1,6214 dollar. La devise helvétique se stabilisait face à l'euro à 1,2113 franc suisse pour un euro, comme face au billet vert à 0,9279 franc pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,3098 yuans pour un dollar, son plus haut niveau depuis mi-mai, contre 6,3185 yuans mardi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole chutaient de plus de 3 dollars mercredi, dans un marché miné par un bond des stocks de brut américains et toujours plombé par les interrogations sur l'Arabie saoudite, qui pourrait gonfler sa production d'or noir pour enrayer la hausse des cours. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 108,43 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, perdant 3,60 dollars par rapport à la clôture de mardi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en octobre reculait de 3,03 dollars, à 92,26 dollars. Après leur "plongeon éclair" de 4 dollars de lundi, resté inexplicé, les cours n'arrivaient toujours pas à se ressaisir, et tombaient mercredi à leurs plus bas niveaux depuis début août. Le marché était ébranlé par "des informations de presse indiquant que l'Arabie saoudite est prête à pomper à nouveau plus de 10 millions de barils de brut par jour (mbj) pour avoir davantage à offrir aux raffineurs du monde entier", expliquait David Hufton, analyste du courtier PVM. Le royaume, premier exportateur d'or noir de la planète, a déjà grossi sa production de

brut d'environ 300.000 barils par jour depuis le début de l'année et produisait 9,90 mbj en août, selon l'Agence internationale de l'Energie (AIE). "Les Saoudiens sont désireux de voir les prix (du Brent) redescendre vers 100 dollars le baril" afin de pas miner encore davantage la croissance économique des pays consommateurs, ajoutait M. Hufton.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

LES CONSÉQUENCES DE LA FRAUDE FISCALE

La fraude fiscale est un sujet très étendu et nous l'abordons ici du point de vue du dirigeant d'entreprise et des entreprises en nom propre qui ont commis des erreurs, intentionnellement ou non. Le type d'erreur le plus courant est par exemple l'omission de déclaration de TVA ou de l'impôt sur les sociétés, le retard systématique des déclarations ou des déclarations minorées. Ces entreprises vont être contrôlées et redressées par l'administration fiscale du fait de ces erreurs. Le chef d'entreprise pourrait alors envisager de liquider l'entreprise pensant mettre ainsi purement et simplement fin à tout problème. Il n'en va pas ainsi : dans un tel cas, l'administration fiscale peut poursuivre personnellement le dirigeant pour fraude fiscale. Si l'administration décide de poursuites, vous recevrez un courrier de la commission des infractions fiscales décrivant vos manquements et indiquant qu'ils constituent une fraude fiscale. En tant que dirigeant, vous serez interrogé par un officier de police judiciaire sur les faits qui vous sont reprochés, pour savoir si vous les reconnaissez. Ensuite vous serez convoqué par le tribunal correctionnel. Dans la pratique, vous risquez d'avoir beaucoup de mal à vous défendre et à prouver votre bonne foi, si le manquement est avéré : absence de déclaration, minoration. Il faut savoir que le plus souvent le tribunal estime que les faits révèlent l'intention et prononce une condamnation. Bien que le risque d'une condamnation ferme et d'une très forte amende existe, la pratique montre que le tribunal donnera au pire une peine de prison avec sursis de l'ordre de 2 ans, assortie dans certains cas d'une amende. Mais en parallèle, en plus de ces peines, l'administration fiscale peut très bien se constituer partie civile et demander votre condamnation personnelle. Vous risquez alors d'être condamné lourdement, devant payer personnellement les dettes de la société. En présence d'un tel risque, il est vital de se défendre. Dans cette situation, faites-vous accompagner le plus tôt possible par un cabinet d'avocat, et évaluez ainsi correctement ce que vous encourez à titre personnel en tant que dirigeant.

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES COMMERCIAUX : LE DÉSÉQUILIBRE SIGNIFICATIF

Depuis la fin de l'année 2011 se multiplient les condamnations de distributeurs ayant soumis ou tenté de soumettre des fournisseurs à des obligations créant un « déséquilibre significatif » dans leurs relations, au détriment des fournisseurs. La notion de « déséquilibre significatif », introduite dans le code de commerce pour permettre aux tribunaux de sanctionner les pratiques les plus controversées dans le secteur de la

grande distribution, est particulièrement floue. L'imprécision de cette expression permet d'embrasser les pratiques les plus variées. Les récentes décisions de justice rendues sur ce fondement offrent quelques illustrations de ces pratiques. Le tribunal de commerce de Lille a ainsi estimé que créait un « déséquilibre significatif » la clause incluse dans les conditions générales d'achat d'un distributeur et sanctionnant de façon disproportionnée les retards de livraison du fournisseur. Les magistrats lillois ont considéré qu'il en était de même d'une clause de révision de prix prévoyant que la baisse de prix serait automatique et immédiate, alors que toute modification des prix à la hausse devrait être justifiée par le fournisseur, serait soumise à l'accord du distributeur et appliquée avec un délai de plusieurs mois. Le tribunal de commerce de Paris a, quant à lui, sanctionné un distributeur qui avait tenté de contraindre des fournisseurs à renoncer aux sommes qu'il devait leur restituer au titre d'une précédente condamnation. Un autre distributeur a été condamné par le tribunal de commerce de Meaux pour avoir stipulé qu'il pourrait résilier unilatéralement le contrat conclu avec un fournisseur, sans préavis ni indemnité, en cas de « contre-performance du produit ». Les juges ont en effet estimé que « le défaut de performance d'un produit est directement fonction des conditions dans lesquelles le distributeur le présente à la vente ». Le distributeur a également vu sa responsabilité engagée pour avoir imposé des délais de paiement des prestations de coopération commerciale plus courts que les délais de paiement applicables aux achats de marchandises. Il résultait de ce dispositif un déséquilibre de trésorerie au détriment du fournisseur. Plus récemment, le tribunal de Meaux a jugé que créait un « déséquilibre significatif » la clause incluse dans un accord commercial entre un distributeur et un fournisseur, par laquelle le fournisseur s'engageait à reprendre l'intégralité du stock des produits invendus. Les juges ont estimé qu'une telle clause aboutissait à un « transport du risque d'invendus à la charge du fournisseur », et qu'en appliquant cette clause « de manière indifférenciée à tous les produits en stock », le distributeur commettait « un abus constitutif d'un déséquilibre significatif dans la relation avec les fournisseurs ». Les magistrats ont en outre énoncé que le système de changement tarifaire prévu par l'accord commercial créait un « déséquilibre significatif » dans les relations entre fournisseur et distributeur. Le tribunal a en effet relevé que « toute évolution à la baisse des éléments de calcul du Prix de Revient Industriel (P.R.I.) du fournisseur [devait] [...] profiter au distributeur par l'octroi d'une réduction de tarif », et que « cette disposition n'[était] pas compensée par une disposition équivalente en matière de hausse des éléments de calcul du P.R.I. ». Selon les termes du contrat, « toute augmentation des prix de vente du fournisseur [était] soumise à l'agrément du distributeur, lequel se [réservait] le droit de les rejeter sans que les critères prévalant à ce choix soient définis de manière objective et incontestable ». Les pratiques sanctionnées ne sont que quelques exemples de pratiques créant un « déséquilibre significatif » dans les relations commerciales. D'autres pratiques sont susceptibles d'être condamnées sur le même fondement. Les grands distributeurs ne sont pas les seuls concernés par l'article L. 442-6 du code de commerce, qui sanctionne notamment le « déséquilibre significatif ». Tout producteur, commerçant, industriel ou personne immatriculée au répertoire des métiers peut voir sa responsabilité engagée sur ce fondement. Les sanctions encourues sont lourdes : outre la réparation du préjudice subi par le partenaire commercial et le remboursement des sommes indûment perçues, la partie sanctionnée peut être condamnée à verser une amende pouvant atteindre deux millions d'euros ou le triple des sommes indûment perçues. L'un des distributeurs mis en cause a ainsi été condamné à une amende d'un million d'euros : Tribunal de commerce de Lille, 7 septembre 2011 Tribunal de commerce de Paris, 22 novembre 2011 Tribunal de commerce de Meaux, 6 décembre 2011.

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JUILLET : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN JUILLET :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L 'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

Suivez Nous sur }
facebook



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire